

COMMUNE DE MÛRS-ÉRIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 12 JANVIER 2026

COMPTE-RENDU

37ème séance

date de convocation : 5 JANVIER 2026
membres en exercice : 11
membres présents : 6
pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Mûrs-Erigné se sont réunis à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles I.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. FOYER ; Mme GASNIER ; M. SANTOT ; Mme TOUCHET ; M. ROUESNE ; M. MIARA

Excusés : Mme CAILLEUX ; Mme BERGER ; M. BINET ; M. BRETON

Pouvoirs : Mme BERGER à Mme GASNIER

Absents : Mme GABRIEL

Agent présent : Julien GABORIAU, responsable du CCAS

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Les membres du Conseil d'administration valident le procès-verbal de la séance du lundi 17 novembre 2025.

VOTE

<i>En exercice :</i>	11	POUR :	7
<i>Présents :</i>	6	CONTRE :	0
<i>Pouvoirs :</i>	1	ABSTENTION :	0
<i>Pris part au vote :</i>	7	TOTAL :	7

2 – AIDE POUR L'ACCÈS AUX EVENEMENTS CULTURELS COMMUNAUX ET AUX SPECTACLES DU FESTIVAL « ÇA CHAUFFE ! » - CONVENTION DE PARTENARIAT

Par délibération en date du 15 septembre 2022, le conseil d'administration validait la création d'une aide pour l'accès aux événements culturels communaux.

Ainsi, pour chaque saison culturelle, le centre culturel Jean Carmet met à disposition 10 places exonérées pour les spectacles jeune public, afin que des familles accompagnées par le CCAS puissent en bénéficier gratuitement, selon les modalités suivantes :

Objectif de l'aide	Faciliter la participation d'usagers à la programmation jeune public du Centre Culturel Jean Carmet en proposant une gratuité d'accès.
Bénéficiaires	Familles de Mûrs-Erigné en faisant la demande et répondant aux conditions d'attribution.
Conditions d'attribution	Quotient Familial (QF) CAF/MSA inférieur ou égal à 550 €
Forme et modalité de remise de l'aide	Invitation(s) remise(s) par le CCAS, à présenter à la billetterie du spectacle concerné. L'aide ne peut être attribuée qu'une fois par saison culturelle pour chaque enfant.

Il est proposé d'apporter deux modifications à cette aide facultative :

- Préciser les conditions d'attribution comme suit : « Foyer inscrit à l'aide alimentaire du CCAS ou dont le quotient familial (QF) CAF/MSA est inférieur ou égal à 550 € »
- Etendre l'aide à une sélection de quatre spectacles de la programmation du festival « Ça chauffe ! »

Le festival « Ça chauffe ! » est coorganisé par le S.A.A.S. (Structure Artistes Associés Solidaires – collectif de compagnies du Maine et Loire) et les villes de Mûrs-Erigné et Les Ponts-de-Cé. Il se déroule chaque année en février, pendant les congés scolaires d'hiver (en 2026 : du 23/02 au 1^{er}/03).

Le partenariat avec la commune et le collectif en charge du festival ferait l'objet d'une convention dans laquelle il s'agirait pour le CCAS d'acheter 10 places de chaque spectacle sélectionné, parmi les propositions du festival programmées sur la commune, au tarif de 6 €, afin de les mettre à disposition des foyers en faisant la demande et répondant aux conditions d'attribution.

➤ Les membres du Conseil d'administration sont invités à :

- Valider les propositions de modifications des conditions d'attribution de l'aide pour l'accès aux événements culturels ;
- Autoriser la modification du règlement des aides sociales facultatives du CCAS en conséquence ;
- Autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le CCAS, la ville de Mûrs-Erigné et le S.A.A.S., ainsi que tout document relatif à ce partenariat.

VOTE

<i>En exercice</i> :	11	POUR :	7	
<i>Présents</i> :	6	CONTRE :	0	
<i>Pouvoirs</i> :	1	ABSTENTION :	0	
<i>Pris part au vote</i> :	7		TOTAL :	7

3 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Par délibération du 16 novembre 2023, le conseil d'administration a délégué à une commission permanente l'instruction des demandes d'aides financières sous forme de secours, des demandes d'allongement de la durée d'inscription à l'aide alimentaire au-delà d'un an, de la validation des bons alimentaires d'urgence délivrés par le CCAS, ainsi que des demandes dérogeant aux critères d'attribution des aides facultatives

Depuis le dernier CA la commission permanente a pris les décisions suivantes :

N°	Date	Décision	Montant maximum
0067_2025	24/11/2025	Refus prolongement aide alimentaire	---
0068_2025	24/11/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0069_2025	24/11/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0070_2025	08/12/2025	Attribution aide financière – réparation véhicule	300 €
0071_2025	08/12/2025	Refus prolongement aide alimentaire	---
0072_2025	15/12/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0073_2025	15/12/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0074_2025	15/12/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0075_2025	15/12/2025	Validation de 27 chèques de services	216 €
0076_2025	15/12/2025	Validation de 30 chèques de services	240 €
0077_2025	15/12/2025	Validation de 18 chèques de services	144 €
0001_2026	12/01/2026	Validation de 10 chèques de services	80 €
0002_2026	12/01/2026	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0003_2026	12/01/2026	Autorisation prolongement aide alimentaire	---
0004_2026	12/01/2026	Autorisation prolongement aide alimentaire – 3 mois	---
0005_2026	12/01/2026	Autorisation prolongement aide alimentaire – 3 mois	---
0006_2026	12/01/2026	Autorisation prolongement aide alimentaire – 3 mois	---
TOTAL			980 €

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur le thé dansant**

Le 13 novembre dernier, le thé dansant du CCAS a réuni 161 participants, dont :

Habitants Mûrs-Erigné	64
EHPAD La Buissaie	15
Accueil de Jour La Buissaie	13
Autres communes	69

- Retour sur le projet *Là où tu vas, accompagner et raconter***

Le 29 novembre dernier la rencontre partenariale autour d'Etienne Davodeau et Françoise Roy a rassemblé 247 personnes au centre culturel Jean Carmet.

Retours très positifs de nos deux invités, des partenaires de l'événement, et du public présent.

Organisation globale sans difficulté et ambiance chaleureuse. Le format innovant, avec interventions des partenaires au fur et à mesure, a permis d'enrichir la rencontre sans nuire à la fluidité des échanges.

Une bonne partie du public est restée sur place pendant plus d'une heure à l'issue de la rencontre (signatures d'Etienne et Françoise mais également expositions, stands, libraires...).

Plus de détail dans le bilan annexé.

- **Retour sur le Noël solidaire du CCAS**

Pour la première fois en 2025, une distribution de jouets a eu lieu le 17 décembre dernier, grâce à une collecte de dons auprès des particuliers et de l'AFR Mûrs-Erigné à l'issue de sa bourse de Noël. L'objectif était à la fois de favoriser le réemploi d'objets et de permettre à tous d'y accéder, d'offrir des cadeaux à Noël...

Un important volume d'objets a ainsi été proposé gratuitement à une cinquantaine de foyers accompagnés par le CCAS : jouets en tous genres, peluches, jeux de société, livres, décos, etc.

En amont, un atelier intergénérationnel a réuni des adhérents de l'Espace jeunes, des familles et des ainés accompagnés par le CCAS pour fabriquer des paquets cadeaux à partir de boites à chaussures. Ces créations ont également été distribuées le 17 décembre dernier.

L'ensemble des objets restants ont été donnés au collectif « Cuisine et sourire » qui effectue des maraudes à Angers auprès des personnes SDF et crée des espaces de gratuité. Ce collectif organisait également un Noël solidaire samedi 20 décembre dans le quartier de la Roseraie.

- **Retour sur le temps fort du 18 décembre**

Temps convivial autour de la solidarité alimentaire et la lutte contre le gaspillage, apprécié par tous les participants et occasion de valoriser l'action du CCAS en lien avec ses partenaires et bénévoles.

Une soixantaine de personnes présentes, dont environ :

- 10 bénéficiaires de l'aide alimentaire
- 20 bénévoles
- 12 représentants de structures partenaires
- 7 administrateurs et 1 adjoint au maire
- 3 agents du CCAS
- 4 bénévoles de Solidarifood

- **Remerciement et vœux aux bénévoles du CCAS**

Pot convivial et galette offerte aux bénévoles du CCAS - Lundi 19 janvier à 14h à l'Espace Bellevue. Occasion de souhaiter les vœux du CCAS, de faire un bilan de l'année 2025 et évoquer les perspectives 2026.

5 – CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Jeudi 12 février 2026 – Débat d'orientations budgétaires**
- **Lundi 9 mars 2026 – Vote du budget primitif 2026**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.
Fait et délibéré en séance, les mois, jour et an ci-dessus.